



FRANCE
VICTIMES 78

VERSAILLES

SOS VICTIMES 78



L'ACCOMPAGNEMENT AU PROCÈS

DES VICTIMES D'INFRACTIONS PÉNALES

AU BUREAU D'AIDE AUX VICTIMES

Du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 13h30 à 16h30

 5 Place André Mignot
78000 Versailles

 01.39.07.36.99

 bav.versailles@gmail.com



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FRANCE VICTIMES 78 – SOS VICTIMES 78

Du Lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

 36 rue des Etats Généraux
78000 Versailles

 01.78.74.78.94

 contact@francevictimes78.fr
accompagnement-audience@francevictimes78.fr

POUR TOUTE VICTIME, PROCHE OU TÉMOIN D'UNE INFRACTION PÉNALE, CONVOQUÉ.E À UNE AUDIENCE DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL OU LA COUR D'ASSISES DES YVELINES.

Le Déroulement

UN ACCOMPAGNEMENT MORAL ET PÉDAGOGIQUE,
COMPLÉMENTAIRE DE CELUI DE L'AVOCAT.

Avant l'audience,

Deux entretiens de préparation sont prévus avec la victime et/ou ses proches. Ces entretiens permettent d'**appréhender au mieux le déroulement du procès** (visite de la salle d'audience, information sur le rôle des professionnels à l'audience etc...).

Durant l'audience,

La victime et/ou ses proches bénéficient d'une **présence physique** tout au long de l'audience.

Après l'audience,

Un entretien à l'issue de l'audience permet par la suite d'envisager une **orientation vers les différents partenaires** pour un suivi judiciaire, médical ou social.